

Bordeaux, le 05.12.2024

Bonjour,  
Quelques informations concernant notre discipline :

### **Enseignants contractuels**

Vous trouverez ci-joint le livret d'accueil et le cadre de gestion RH des enseignants contractuels.

### **Préparation de la session 2025 du Bac**

Afin de préparer au mieux la prochaine session du baccalauréat, je vous prie de bien vouloir me signaler par courriel en mettant en copie Eric Duclos ([eric.duclos@ac-bordeaux.fr](mailto:eric.duclos@ac-bordeaux.fr)) les situations particulières qui pourraient vous affecter durant la période (mi-juin - 12 juillet).

Je rappelle que la participation aux activités de correction et de jury pour les épreuves du Bac fait partie des obligations réglementaires de service. Elle est prioritaire sur toute autre mission. Nous essaierons de tenir compte des cas particuliers dans le strict respect du cadre réglementaire et en veillant à l'équité entre les professeurs. Les professeurs susceptibles d'être candidat ou membre du jury de concours sur cette période doivent le faire savoir dès maintenant.

Comme l'an dernier, un brassage des correcteurs et des copies est assuré (en moyenne 5 correcteurs par classe et 5 classes par correcteur).

Tous les professeurs pourront être mobilisés quel que soit leur statut ou leur service au cours de l'année. Dans la mesure du possible, par rapport à l'année dernière, une rotation des missions sera assurée sauf impondérable.

Les situations -types :

- professeurs assurant uniquement la correction des copies (autour de 45 copies)
- professeurs assurant la correction des copies (autour de 35 copies) et l'évaluation des oraux du second groupe
- professeurs mobilisés seulement sur le Grand oral (disciplinaire ou non disciplinaire)
- professeurs mobilisés pour le Grand oral (disciplinaire ou non disciplinaire) et l'évaluation des oraux du second groupe

Les consignes de correction seront précisées en amont de la passation des épreuves. Les remarques que vous aviez faites à la suite de la session 2024 ont été prises en compte et relayées.

En complément des deux visios organisées en novembre sur le vademecum, vous pouvez me solliciter pour toute question ou remarque concernant les nouvelles modalités.

### **Visite conseil**

Nous faisons en sorte que tous les professeurs de SES nouvellement affectés dans l'académie ait une visite conseil de ma part ou de celle d'Eric Duclos dans les deux ans. Je rappelle que tout professeur peut faire aussi la démarche pour bénéficier d'une visite conseil. Enfin, je peux profiter de ma venue dans un établissement pour un entretien de carrière pour réaliser une telle visite-conseil, notamment si le

professeur est concerné à court terme par une promotion, de façon à proposer un avis aussi documenté que possible. Ces visites ont aussi pour objectif de faire un point sur les conditions d'exercice et les projets professionnels. Elles ne sont en aucun cas obligatoires mais indiscutablement utiles pour le professeur et pour le visiteur.

Je reste disponible par courriel, et par téléphone pour les situations d'urgence.

Bien à vous

François Vergnes

Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional de Sciences économiques et sociales

5, rue Joseph de Carayon-Latour, CS 81499, 33060 BORDEAUX Cedex

Tél : 06 16 79 22 29